

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00075**

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES  
(PPRM) DE LA PERIPHERIE NORD ET EST DE SAINT-ETIENNE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131  
Nombre de présents : 90  
Nombre de pouvoirs : 16  
Nombre de voix : 106

Délibération affichée le : 11 mars 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET,  
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,  
M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M.  
Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,  
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 mars 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160129-D20160007510-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,  
Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Christiane JODAR, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ, Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Monique ROVERA, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Catherine ZADRA

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016**

### **AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) DE LA PERIPHERIE NORD ET EST DE SAINT-ETIENNE**

#### **Contexte**

Quatre procédures d'élaboration de plan de prévention des risques miniers (PPRM) sont en cours sur le territoire de Saint-Etienne Métropole : Vallée de L'Ondaine, Saint-Etienne, Périphérie Nord et Est de Saint-Etienne et Vallée du Gier.

Les plans de prévention des risques miniers ont été institués dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ils permettent d'assujettir les autorisations de construire à des prescriptions de nature à prévenir les dommages susceptibles d'affecter les constructions en cas de survenue d'un dégât minier (affaissement minier, fontis...).

Le PPRM approuvé vaut servitude d'utilité publique au titre de l'article L.562-4 du code de l'environnement. A ce titre, il doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme, aux Plans d'Occupation des Sols et aux cartes communales, conformément à l'article R.153-18 et aux articles L.151-43, L.152-7 et L.153-60 du code de l'urbanisme, afin d'être opposable aux demandes de permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol.

#### **La consultation officielle sur le PPRM**

La procédure d'élaboration d'un PPRM prévoit une phase de consultation réglementaire des partenaires (article R 562-7 du code de l'environnement), avec notamment l'avis des conseils municipaux et de Saint-Etienne-Métropole en tant qu'établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le projet de PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne a été réceptionné pour avis en date du 14 janvier 2016. Le Conseil de Communauté doit se prononcer dans un délai de 2 mois maximum, sinon son avis sera réputé favorable.

Six communes sont concernées : Saint-Jean-Bonnefonds, la Talaudière, Villars, La Fouillouse, Sorbiers, Saint-Priest-en-Jarez.

Le dossier comprend notamment une note de présentation du projet, des plans de zonage et le règlement applicable dans les différentes zones.

Au terme des consultations, un bilan sera établi par les services de l'Etat et le projet de PPRM sera finalisé avant mise à l'enquête publique fin 2016.

L'approbation du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne est prévue au 1er semestre 2017.

**Avis de Saint-Etienne Métropole.**

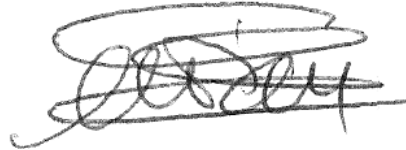
**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne avec :**

- **des réserves concernant le projet de règlement, il est demandé un assouplissement :**
  - **des dispositions relatives à l'extension des activités économiques dans les zones touchées par un aléa moyen (limitation à 30 m<sup>2</sup> au sol), qui ne sont pas adaptées à la réalité des besoins des entreprises,**
  - **des contraintes relatives à la réhabilitation des bâtiments existants dans les zones touchées par un aléa moyen, hors zone d'intérêt stratégique,**
  
- **des remarques concernant :**
  - **les sites communautaires :**
    - **l'intégration dans le périmètre de la zone d'intérêt stratégique (ZIS) de Molina /La Pérolière/La Vaure d'une parcelle qui fait partie intégrante du site communautaire,**
    - **la confirmation de la possibilité de réaliser les projets envisagés dans le secteur dit de la DOA (aménagement d'un parc urbain, réalisation d'un échangeur complet au niveau du Musée d'Art Moderne et Contemporain, construction d'un parking relais), et la demande de pouvoir adapter les objectifs de performance.**
  
  - **les secteurs à enjeux :**
    - **l'intégration, dans le périmètre de la zone d'intérêt stratégique (ZIS) Beaunier à Villars, de deux secteurs classés actuellement en zone rouge R3,**
    - **une évolution du zonage et du règlement applicables sur l'aire d'accueil des gens du voyage à la Talaudière afin de préserver des possibilités de constructions sur le site.**
  
  - **le projet de règlement :**
    - **confirmation de la possibilité de déroger aux règles relatives aux mouvements de sols (limitation à 1 mètre) pour les principaux projets d'aménagements dans les conditions fixées par le règlement du PPRM, notamment ceux qui sont envisagés dans le secteur dit de la DOA (parking relais, projet d'échangeur autoroutier),**
    - **demande de pouvoir adapter les objectifs de performance à respecter en fonction du contexte et du type d'opération pour les projets d'infrastructures stratégiques (échangeur autoroutier, parkings relais...),**
    - **propositions d'ajustement concernant les dispositions relatives aux bâtiments sinistrés.**

L'avis détaillé est joint en annexe de la présente délibération.

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 18 voix contre et 5 abstentions.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**